

Recensement agricole 2020

16 % des fermes commercialisent en circuits courts dans la région en 2020

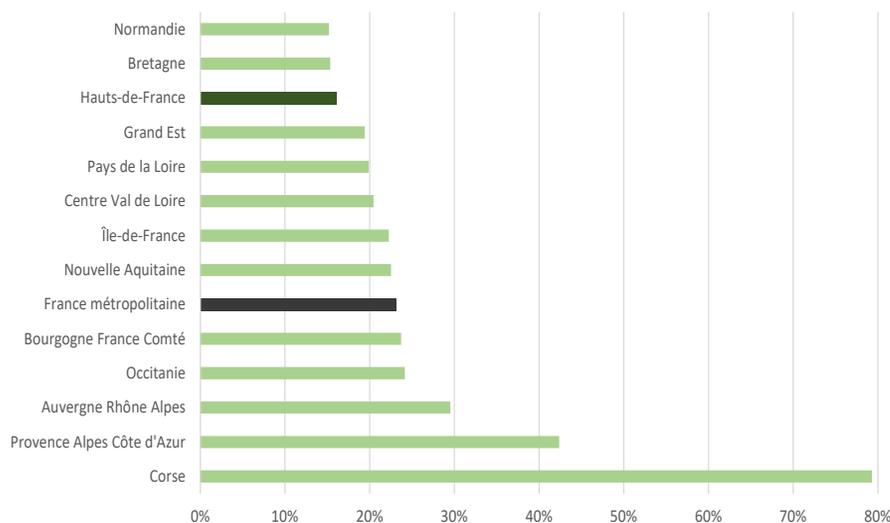
En 2020, près de 3 800 exploitations agricoles des Hauts-de-France pratiquent de la vente en circuits courts, soit 16 % des fermes de la région. Cette proportion est l'une des plus faibles des régions de France métropolitaine. La vente directe au consommateur ou avec un unique intermédiaire est plus fréquente dans les petites exploitations et dans celles conduites en bio. La vente directe à la ferme est le mode de commercialisation en circuits courts le plus répandu. Les exploitations réalisant la transformation de produits agricoles commercialisent presque toujours en circuits courts. Les produits vendus en circuits courts dans la région sont essentiellement des produits d'origine animale et des légumes.

Selon le recensement agricole, 3 766 fermes commercialisent en circuits courts (*définitions*) en 2020 dans les Hauts-de-France, soit 16 % des exploitations régionales (*graphique 1*). C'est sept points de moins qu'en France métropolitaine. La vente en circuits courts est moins fréquente dans le nord-ouest du pays : avec la Bretagne et la Normandie, les Hauts-de-France comptent parmi les trois régions où la part d'exploitations vendant en circuits courts est la plus faible. A contrario, la commercialisation en circuits courts est bien plus répandue dans le sud de la France. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le circuit court concerne 4 fermes sur 10 ; en Corse, c'est même la majorité des exploitations qui le pratique avec 8 fermes sur 10 en circuits courts. Les écarts entre région en

Graphique 1

Des fermes vendant moins souvent en circuits courts dans la région

Part des exploitations commercialisant en circuits courts



Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

matière de vente en circuits courts s'expliquent par une pluralité de facteurs : nature des produits,

habitude des consommateurs, morphologie des territoires, densité du tissu urbain, etc.



Circuits courts : des fermes plus petites et plus souvent en agriculture biologique

Les fermes en circuits courts sont généralement plus petites : leur taille moyenne est de 65 ha contre 91 ha pour l'ensemble des exploitations des Hauts-de-France. Plus précisément, 23 % d'entre elles s'étendent sur moins de 4 ha, soit 10 points de plus que pour l'ensemble

des fermes régionales. Les exploitations commercialisant en circuits courts sont par ailleurs surreprésentées en agriculture biologique : près de la moitié des fermes engagées en agriculture biologique vendent en circuits courts soit trois fois plus

que pour l'ensemble régional. C'est également le cas, dans une moindre mesure, pour celles produisant sous signes de qualité et d'origine (23 % d'entre elles vendent en circuits courts).

La vente directe à la ferme largement privilégiée

La vente directe à la ferme est de loin le mode de commercialisation en circuits courts le plus fréquent : 68 % des fermes la proposent (graphique 2). Viennent ensuite la distribution via les commerces détaillants et sur les marchés avec près d'un quart des exploitations utilisant chacun de ces deux modes. Si la vente directe, les petits commerces et les marchés restent les modes les plus souvent utilisés,

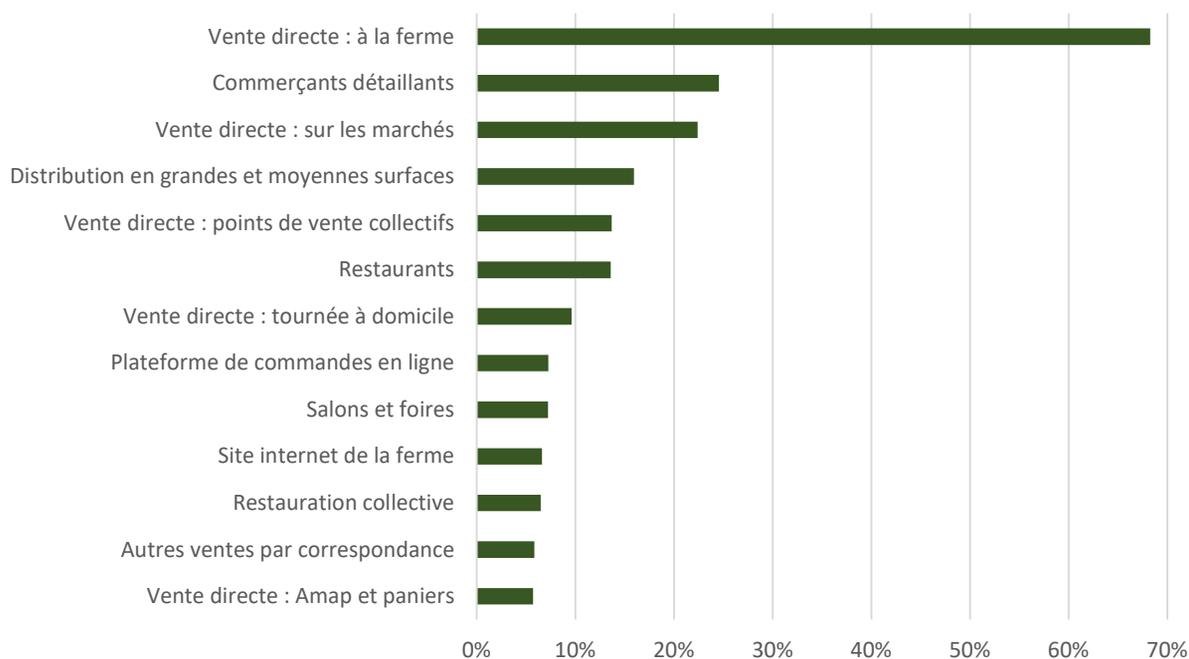
d'autres sont plus largement mobilisés dans certaines spécialisations. En maraîchage et horticulture, au-delà de la vente sur les marchés très pratiquée, la commercialisation via les Amap (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) et les paniers est également surreprésentée (données complémentaires). La vente pour la restauration collective, assez peu mobilisée dans les circuits

courts de la région (6 % des fermes en circuits courts y ont recours), est plus fréquente pour les fermes spécialisées en fruits et en bovins lait. La viticulture se distingue par la plus grande diversité des modes de commercialisation en circuits courts : 46 % des fermes viticoles en circuits courts utilisent internet et 47 % écoulent leurs produits via les restaurants. De même, une sur deux mobilise les foires et les salons.

Graphique 2

Près de 68 % des exploitations en circuits courts pratiquent la vente directe à la ferme

Fréquence des modes de commercialisation en circuits courts



Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

Note de lecture : parmi les fermes qui vendent en circuits courts, 68 % pratiquent la vente directe à la ferme.

Remarque : une ferme peut vendre simultanément dans plusieurs modes de commercialisation.

Des circuits courts allant souvent de pair avec la transformation des produits

Vente en circuits courts et transformation des produits agricoles sont intimement liés. En Hauts-de-France, un peu plus de 1 400 fermes réalisent la transformation de produits agricoles. Parmi elles, la quasi-totalité (90 %) pratiquent la vente en circuits courts. Réciproquement, un tiers des fermes qui commercialisent en circuits courts font de la transformation contre moins de 1 % pour celles qui ne vendent pas en circuits courts.

Parmi les exploitations commercialisant en circuits courts et réalisant la transformation de produits agricoles, 62 % sont équipées d'un ou plusieurs ateliers de transformation à la ferme. La part restante sous-traite l'activité de transformation à un prestataire extérieur ou la réalise via une autre structure juridique dont les exploitants sont associés (SARL, SAS, etc).

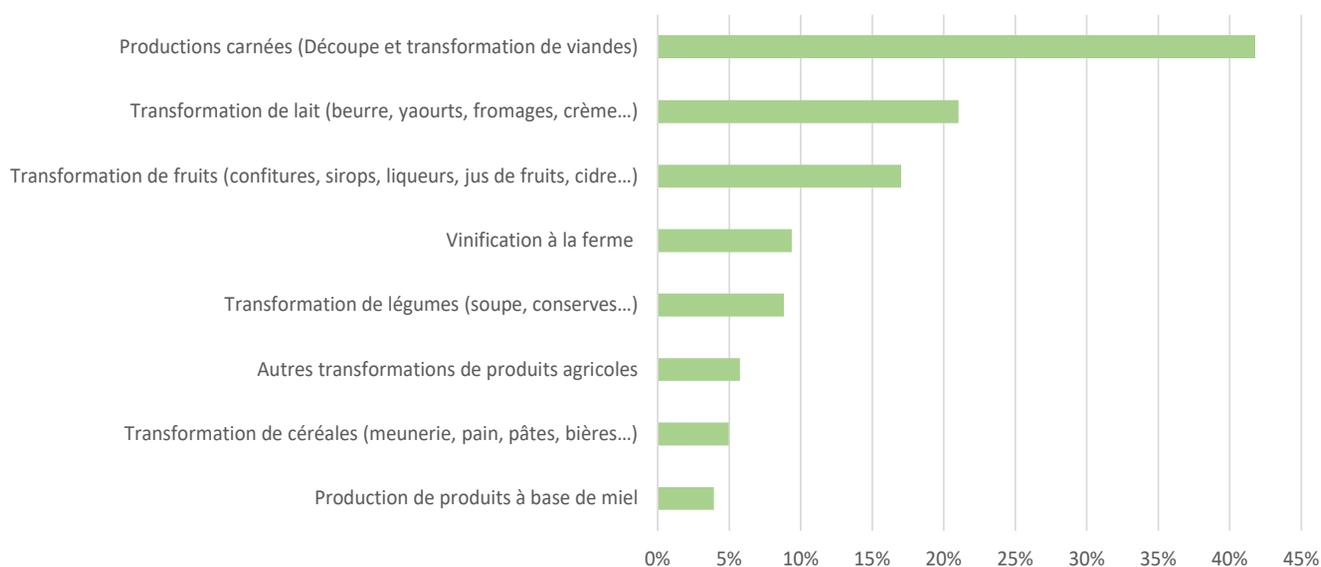
La transformation concerne

tout d'abord les produits carnés (*graphique 3*) : pâtés, salaisons, conserves, découpe de viandes et vente en caissettes. Les transformations de lait (beurre, yaourts, fromages, crème, etc.) et de fruits (confitures, sirops, liqueurs, jus de fruits, etc.) sont également bien représentées. La vinification à la ferme, la transformation de légumes (soupes, conserves) et de céréales (meunerie, pain, pâtes, bières) sont moins fréquentes.

Graphique 3

La transformation des produits vendus en circuits courts concerne majoritairement les productions animales (viande et produits laitiers)

Répartition des types de transformation (selon la catégorie de produits) réalisées par les fermes commercialisant en circuits courts



Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

Note de lecture : parmi les fermes vendant en circuits courts et transformant des produits agricoles, 21 % pratiquent la transformation de produits laitiers.

Remarque : une ferme peut transformer plusieurs catégories de produits agricoles.

45 % des fermes vendant en circuits courts écoulent au moins un produit d'origine animale

Près de 45 % des fermes régionales qui commercialisent en circuits courts vendent au moins un produit d'origine animale : viandes, œufs, produits laitiers et miel (*graphique 4*). Les productions carnées sont privilégiées tandis que la vente

de miel ne concerne que 6 % des exploitations en circuits courts. Près de 43 % des fermes en circuits courts vendent des légumes et pommes de terre et 14 % des fruits.

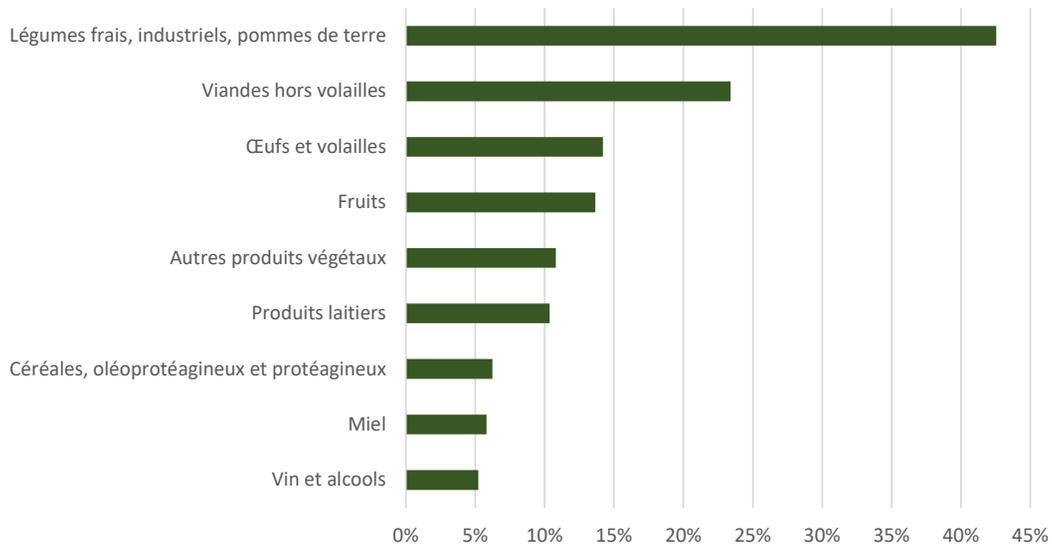
Si certaines fermes vendent simultanément plusieurs catégories

de produits en circuits courts, le phénomène reste limité : quatre fermes sur cinq réservent les circuits courts à une seule catégorie de produits. Au-delà, à peine 6 % d'entre-elles commercialisent plus de deux catégories.

Graphique 4

Près de 43 % des fermes en circuits courts vendent des légumes et pommes de terre via ce mode de commercialisation

Fréquence des catégories de produits commercialisés en circuits courts



Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

Note de lecture : parmi les fermes qui vendent en circuits courts, 43 % écoulent des légumes frais et industriels et des pommes de terre.

Remarque : une ferme peut vendre simultanément plusieurs catégories de produits en circuits courts.

Près de 70 % des fermes vendant en circuits courts relèvent de trois spécialisations : grandes cultures, polyculture/polyélevage et maraîchage/horticulture

Seules trois spécialisations (Otex) représentent chacune plus de 15 % des fermes vendant en circuits courts dans la région :

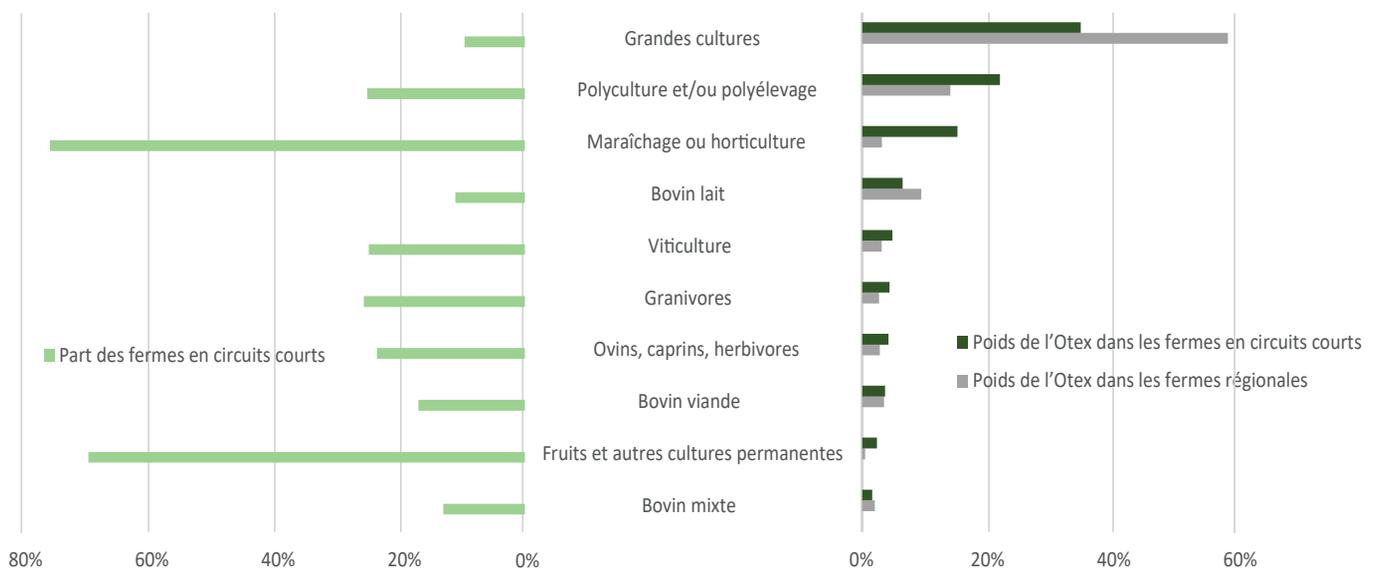
grandes cultures, polyculture/polyélevage et maraîchage/horticulture (graphique 5). Le poids des Otex dans les circuits courts repose sur deux

éléments : le nombre d'exploitations de chaque Otex et l'intensité de la pratique de la vente en circuits courts dans chacune d'entre elles.

Graphique 5

75 % des fermes spécialisées en maraîchage – horticulture vendent en circuits courts

Part des exploitations commercialisant en circuits courts par Otex et poids de chaque Otex



Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

Note de lecture : 75 % des fermes spécialisées en maraîchage/horticulture commercialisent en circuits courts. Cette Otex regroupe 3 % des fermes régionales et 15 % des fermes régionales vendant en circuits courts.

Un tiers des fermes vendant en circuits courts sont spécialisées en grandes cultures

Pour les grandes cultures, qui concentrent un tiers des exploitations en circuits courts, c'est l'effet taille qui prédomine. Près de 58 % des fermes régionales relèvent de cette spécialisation mais peu d'entre elles pratiquent la vente en circuits courts : avec à peine 10 %, c'est le taux le plus faible parmi l'ensemble des Otex. Ce plus faible recours au circuits courts s'explique en partie par les étapes de transformation souvent nécessaires de leurs produits

(en farines, pains, pâtes, huiles, etc.). Si ces étapes peuvent être réalisées par la ferme elle-même, comme c'est le cas pour les paysans – boulangers par exemple, elles peuvent nécessiter des investissements parfois très coûteux. Lorsque la ferme vend son produit brut à des intermédiaires qui vont eux-mêmes procéder à sa transformation en produits finis, elle sort de la logique du circuit court. De même, la nature des débouchés (pour l'alimentation animale ou les usages

industriels) a tendance à accroître le nombre d'intermédiaires et ainsi à éloigner davantage le consommateur final. D'ailleurs, seulement 12 % des fermes spécialisées en grandes cultures vendant en circuits courts commercialisent des céréales, oléagineuses et protéagineuses. En revanche, 58 % d'entre elles vendent des légumes et des pommes de terre, par nature plus adaptés à une proximité forte avec le consommateur final.

L'Otex polyculture/polyélevage représente plus de 1 ferme sur 5 vendant en circuits courts dans la région

Près de 22 % des exploitations engagées en circuits courts sont spécialisées en polyculture/polyélevage. Cette part importante s'explique par un double effet : une forte présence de cette Otex dans la région (14 % des fermes régionales) couplée à une forte intensité de

la vente en circuits courts au sein de ces exploitations (25 %). Par définition, la production de ces fermes est plus diversifiée ; il en est de même pour les produits écoulés en circuits courts : 44 % d'entre elles vendent des produits carnés et des œufs, 41 % des légumes et

des pommes de terre, 18 % des fruits, 16 % du miel ou encore 15 % des produits laitiers. Parmi les fermes spécialisées en polyculture/polyélevage, les exploitations apicoles recourent largement aux circuits courts : 9 fermes sur 10 sont concernées.

Trois quarts des fermes en maraîchage/horticulture vendent en circuits courts

Malgré une très faible présence des fermes spécialisées en maraîchage ou en horticulture (à peine 3 % des exploitations régionales), cette spécialisation représente 15 % des fermes vendant en circuits courts en Hauts-de-France. En effet, la pratique du circuits court en maraîchage ou en horticulture est très fréquente avec

trois quarts des fermes inscrites dans ce type de démarche. Les légumes et les fleurs ne nécessitant que peu ou pas de transformation, ils se prêtent bien à une commercialisation directe auprès des consommateurs finaux. En outre, en diminuant le nombre d'intermédiaires, le laps de temps qui s'écoule entre la récolte des légumes

ou des fleurs et leur consommation finale est réduit d'autant. Ce facteur de « fraîcheur » est un élément important dans les choix de certains consommateurs. Assez logiquement, 69 % des fermes utilisant les circuits courts y écoulent des légumes et des pommes de terre. De même, 37 % vendent des fleurs et 19 % des fruits.

La vente en circuits courts très pratiquée dans certaines spécialisations peu fréquentes en Hauts-de-France

Les exploitations spécialisées dans la production de fruits recourent aussi très souvent aux circuits courts : 69 % d'entre elles sont concernées. Néanmoins, elles pèsent si peu dans l'ensemble régional (moins de 1 %) que leur poids dans l'ensemble des fermes commercialisant en circuits courts reste faible (2,4 %). Si la vente en circuits courts est ici

d'avantage centrée sur les fruits (77 % des fermes), elle concerne aussi les légumes, les fleurs ou le miel. A l'instar des fruits, mais dans une moindre mesure, d'autres Otex, peu représentées dans la région, se caractérisent par une proportion importante de fermes vendant en circuits courts: la viticulture (25 %), les élevages de granivores

(25 %) ou d'ovins, caprins et autres herbivores (23 %). Les produits écoulés sont toutefois moins variés, davantage liés au cœur de l'activité des fermes. Par exemple, les fermes viticoles commercialisent quasi-exclusivement du vin et des alcools et celles spécialisées en granivores essentiellement de la viande et des œufs.

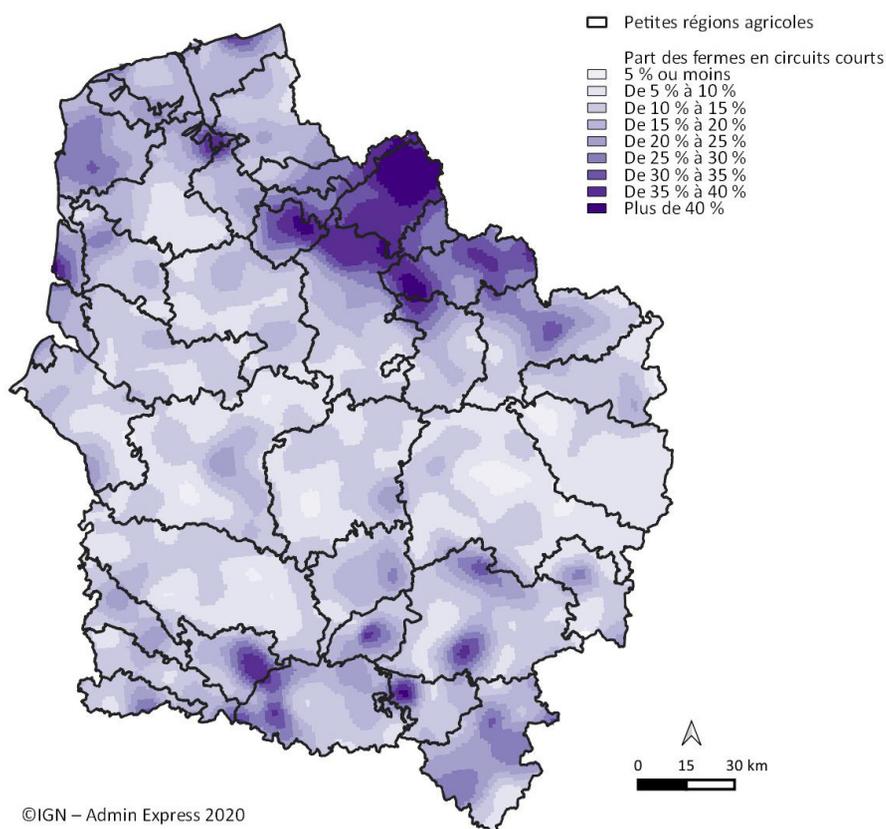
Une polarisation marquée des circuits courts autour de la métropole lilloise

L'utilisation des circuits courts est bien plus répandue au sein de la vaste conurbation régionale, en particulier sur la métropole lilloise (carte 1). Près de 41 % des fermes de la petite région agricole (PRA) de la région de Lille commercialisent en circuits courts. Ce territoire concentre ainsi 7 % des exploitations régionales en circuits courts contre à peine 3 % de l'ensemble des fermes régionales. Cette surreprésentation des circuits courts est également à l'œuvre le long de l'ancien arc minier, sur les PRA de la Plaine de la Lys, du Béthunois, de la Pévèle ou de la Plaine de la Scarpe. Ici et là dans le reste du territoire régional apparaissent des zones plus localisées où la commercialisation en circuits courts est plus fréquente. C'est par exemple le cas dans l'Audomarois à proximité de Saint-Omer, aux environs de la baie d'Authie, ou encore dans le sud de la région sur les PRA du Tardenois et Brie, du Soissonnais, du Clermontois et du Valois.

Carte 1

Une pratique des circuits courts très présente sur la métropole lilloise et le bassin minier

Part des fermes commercialisant en circuits courts



Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

Définitions

Un circuit court correspond à un circuit de vente directe au consommateur final ou avec un unique intermédiaire entre la ferme et le consommateur final. La distance géographique entre l'exploitation et le consommateur final n'entre pas en considération. La question concerne les produits agricoles vendus par l'exploitation, bruts ou transformés, produits ou non sur la ferme, destinés ou non à l'alimentation humaine, hors produits autoconsommés. Les fermes peuvent vendre en circuits courts un seul ou plusieurs types de produits (céréales, légumes frais, miel, œufs, etc.). Lorsque l'exploitation vend son produit à un autre établissement qui lui-même le transforme avant commercialisation au consommateur final, elle n'est pas considérée comme vendant en circuits courts.

Pour en savoir plus

- [«Près d'une exploitation sur quatre vend en circuit court - RA 2020»](#), Primeur n°2023-5, mars 2023 -

[Chiffres détaillés «RA2020 - Circuit court»](#) sous Agreste